

Fascicule de rentrée

Année scolaire

2023 – 2024

Ecole du Homborch



Chers parents,

Le grand jour est arrivé ! Permettez-nous de vous souhaiter, ainsi qu'à vos enfants, une excellente rentrée.

Notre équipe pédagogique, nos animateurs de garderie, notre personnel d'entretien et nous-mêmes sommes heureux de retrouver vos enfants en pleine forme pour cette nouvelle année scolaire.

Ci-après, vous trouverez quelques informations utiles au bon fonctionnement de notre école.

Nous restons, bien entendu, à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercions d'avance de l'attention que vous porterez à ce courrier.

Patrick VAN LOOCK

Directeur de la Petite Section

Sophie BOLLE

Directrice de la Grande Section

Calendrier Scolaire 2023-2024

Rentrée scolaire	lundi 28 août 2023
Fête de la Communauté française	mercredi 27 septembre 2023
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 23 octobre 2023 au vendredi 3 novembre 2023
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 25 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024
Mardi gras	mardi 13 février 2024
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 26 février 2024 au vendredi 8 mars 2024
Lundi de Pâques	lundi 1 ^{er} avril 2024
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 29 avril 2024 au vendredi 10 mai 2024
Lundi de Pentecôte	lundi 20 mai 2024
Les vacances d'été débutent le	samedi 6 juillet 2024

Réunion des parents (collective) section maternelle : Lundi 04 septembre 2023

Réunion des parents (collective) section primaire : Jeudi 31 août 2023

Marché de Noël : date à déterminer

Fête du Printemps : Samedi 20 avril 2024

Une journée en maternelle...



En classe d'accueil et en 1^{ère} maternelle :

- 8h30 : Début des cours (Jeux d'accueil, rituels, activités d'apprentissages, ateliers autonomes, ...)
- 10h50 : Collation et récréation.
- 11h10 : Retour en classe, lavage des mains, ...
- 11h30 : Repas
- 12h10 : Sieste
- 14h15 : Lever de sieste et reprise des activités d'apprentissages.
- 15h20 : Fin des cours
- 15h30 : Ouverture des portes aux parents. Sortie des cours.



A 8h30 précises !



En 2^{ème} et 3^{ème} maternelle :

- 8h30 : Début des cours (Jeux d'accueil, rituels, activités d'apprentissages, ateliers autonomes, ...)
- 10h10 : Collation et récréation.
- 10h30 : Retour en classe, lavage des mains et reprise des activités d'apprentissages.
- 12h10 : Repas
- 13h40 : Reprise des activités d'apprentissages, ateliers autonomes...
- 15h20 : Fin des cours
- 15h30 : Ouverture des portes aux parents. Sortie des cours.



A 8h30 précises !

ATTENTION : Les enfants en section maternelle entrent SEULS dans l'école.

Le « petit bisou » se fera donc AVANT 8h30, à l'extérieur du bâtiment.

Entre 8h30 et 15h20, l'école n'appartient qu'aux enfants et à l'équipe pédagogique.

L'arrivée des élèves en maternelle doit se faire au plus tard à 8h25 !!!

Une journée en Primaire...

8h30 :	Début des cours (1 ^{ère} et 2 ^{ème} heure).
10h10 :	Collation et récréation.
10h30 :	Reprise des cours (3 ^{ème} et 4 ^{ème} heure).
12h10 :	Repas et récréation.
13h40 :	Reprise des cours (5 ^{ème} et 6 ^{ème} heure).
15h20 :	Fin des cours.
15h30 :	Sortie d'école



A 8h30 précises !

Nous remercions tous les parents de bien vouloir laisser les enfants de primaire entrer SEULS dans l'école ou dans la grande cour de récréation.

Entre 8h30 et 15h20, l'école n'appartient qu'aux enfants et à l'équipe pédagogique.

L'arrivée des élèves en primaire doit se faire au plus tard à 8h25 !!!

Si vous estimez que votre enfant est apte à quitter SEUL l'école, vous êtes invités à venir chercher une carte de sortie au secrétariat.

A vous de compléter le nom, le prénom, la classe et les heures de sortie, de la signer et d'y apposer une photo de votre enfant.

Notre secrétariat se chargera de la plastifier.

Ponctualité - Retards



Nous nous permettons d'insister sur votre ponctualité. En effet, les retards perturbent fortement le bon déroulement des activités scolaires.

Nous vous demandons donc, chers parents, de veiller à respecter les horaires de début et de fin de journée.

En Section Maternelle : les cours débutent à **8h30**. Un retard vous contraint à vous déplacer jusqu'au secrétariat et à attendre qu'un animateur soit disponible pour accompagner votre enfant en section maternelle.

En Section Primaire : En cas de retard, annoncez-vous au secrétariat. Nous prendrons connaissance de la raison de celui-ci et un cachet « retard » sera apposé dans le journal de classe de votre enfant afin de pouvoir, objectivement, constater si les retards sont fréquents.

La grille de la cour se ferme à 8h30 !!!!!

Il vaut mieux être à l'heure.



Attention : Un retard équivaut à une absence.

Il est donc **obligatoire de transmettre un justificatif écrit** à l'institutrice (-teur) de votre enfant.

EN CONCLUSION :

L'arrivée des élèves doit se faire au plus tard à 8h25 !!!

Garderies

Les garderies sont assurées :
De 7h00 à 8h30
De 12h10 à 13h40
De 15h30 à 18h30 (de 12h10 à 18h30 les mercredis)

Ces garderies sont destinées **prioritairement aux enfants dont les parents travaillent.**

A nouveau, le respect strict de ces horaires est de mise.

Il est bien entendu inacceptable de déposer un enfant devant l'école avant 7h00 puisqu'il ne se trouverait pas sous la responsabilité de celle-ci.

De même, nous vous demandons, par respect pour notre personnel, de venir reprendre votre enfant **au plus tard à 18h30.**

En cas de reprise par une tierce personne, un motif écrit des parents devra être donné préalablement au professeur.

Les GSM de garderie servent uniquement à prévenir l'école après 15h20 d'un éventuel retard ou changement de reprise.

GSM Section Maternelle : 0473 / 18 02 55 (après 15h20)

GSM Section Primaire : 0477 / 99 51 04 (après 15h20)

GARDERIES PENDANT LES CONGES SCOLAIRES

Des garderies sont organisées pendant les congés scolaires (automne, hiver, détente et printemps).

Celles-ci ont lieu, d'habitude, à l'école communale du Val Fleuri.

Une inscription au préalable doit être faite via le secrétariat de l'école (vous recevrez un e-mail avec le document d'inscription et vous devrez faire le paiement sur le compte en banque de l'école. **Seuls le document d'inscription ET le versement valident l'inscription !!!**).

Les études

L'étude commencera le lundi 04 septembre 2023 de 15h40 à 16h30 et est réservée aux élèves de P3 à P6.

Celle-ci est surveillée soit par un enseignant soit par un animateur de garderie. Ce temps d'étude est mis au service de vos enfants afin qu'ils fassent leurs devoirs et leçons.

Il ne s'agit donc en aucun cas d'un cours particulier.

L'étude ne peut être perturbée ...

Spectacles, animations culturelles et excursions scolaires



En section maternelle :

Les demandes de participation financière seront faites avec parcimonie au moment de l'organisation des activités culturelles.

(+/- 45 € / an)

En section primaire :

En P1-P2 : Un plafond maximum doit encore être défini par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dès P3 : Une épargne mensuelle de 12 € est organisée afin de subvenir aux frais liés aux activités sportives et culturelles.

Ce montant figurera donc, chaque mois, sur la facture transmise par le secrétariat.

Un détail financier de l'ensemble des activités proposées vous sera communiqué régulièrement :

- Via une affiche consultable en face de chaque classe, en section maternelle.
- Via une information dans le journal de classe ou la farde d'avis en section primaire.

Un décompte sera fait au mois de juin afin d'atteindre un équilibre financier.

Classes de dépaysement

Les classes de dépaysements sont partie intégrante du projet pédagogique de l'école, ce qui leur donne un caractère **obligatoire**.

Elles sont organisées en 3^{ème} maternelle et une fois par degré en primaire.

Ces séjours sont minutieusement réfléchis et organisés par les enseignants afin que non seulement la sécurité des enfants soit maximale mais également que ces moments soient riches et épanouissants pour tous.

Prévisions 2023-2024 :

3^{ème} maternelle : Classes historiques (à Jamiolle) épargne de 20€ / mois.

6^{ème} primaire : Classes de neige (Val d'Uccle à Ayer – Suisse) épargne de 50 € / mois.

Un étalement des paiements vous sera proposé chaque mois afin d'alléger la facture.

N'hésitez pas à contacter la direction si vous éprouvez des difficultés financières.

Une aide peut vous être octroyée, mais pas à la dernière minute... Les demandes doivent être introduites avant fin octobre.

LE SECRETARIAT

La comptabilité de l'école est assurée par le secrétariat. Toutes les demandes liées aux comptes (renseignements, modifications, interventions, ...) doivent lui être adressées par

mail uniquement.

Le secrétariat est uniquement accessible **de 8h30 à 9h15** et **de 15h00 à 16h30**.

Vos demandes et remarques peuvent être formulées par courriel à l'adresse suivante :



homborch.secretariat@uccl.edu.brussels

Paielements des comptes

Virement *bancaire*

En début de chaque mois, une facture détaillée vous sera remise.

Nous vous demandons de la régler le plus rapidement possible et **avant** la « date d'échéance ».

Attention, il est impératif d'indiquer **UNIQUEMENT** le numéro de référence (12 chiffres) en Communication Structurée.

Les versements sont à effectuer sur le compte ING **BE 92 3630 2811 8623**

Aucune modification du montant indiqué sur la facture ne peut être faite sans en avertir le secrétariat.

Les repas chauds

La distribution des repas chauds commencera **le 04 septembre 2023**.

Les menus sont affichés, chaque mois, aux valves de l'école et dans les réfectoires.

Les annulations de repas (en cas d'absence) doivent se faire auprès du secrétariat

AVANT 8h45 et par courriel UNIQUEMENT.

Note : En cas d'absence prolongée aux repas chauds, merci d'en informer le secrétariat.



homborch.secretariat@uccl.edu.brussels

La déduction des repas se fera sur la facture du mois d'après.

La collation

« Les enfants ont besoin d'un régime alimentaire équilibré... »

Pour cette raison, l'école s'engage à vous soutenir dans votre tâche qui consiste à aider vos enfants à acquérir de saines habitudes alimentaires.

Les enfants ont besoin de 3 repas et d'au moins 2 collations par jour.

Les collations saines sont tout aussi importantes pour la croissance et le développement de votre enfant que les aliments servis aux repas.

Deux périodes de la journée sont à distinguer :

1. La période entre le petit-déjeuner et le repas de midi :

Peu longue, cette période sera entrecoupée par une collation basée sur des fruits et légumes.

2. La période entre le repas de midi et le repas du soir :

Cette période étant très longue (certains enfants ne mangent que vers 20h00), il est nécessaire de couper le jeûne et de proposer aux enfants un nouvel apport en amidon (source d'énergie, permettant une digestion lente etc...)

Dès lors la collation de 15h30 peut-être constituée **de fruits, de légumes, de tartines, de galettes de riz, de biscuits, de céréales,**

La liste étant compliquée à établir précisément, il convient de garder comme principe qu'il faut éviter les apports exagérés en sucre, chocolat et que l'excès nuit en tout...

L'eau plate reste la SEULE boisson acceptée pendant le temps scolaire !

Lors du goûter, si vous proposez un jus, optez pour un jus à 100 % sans sucre ajouté.

Les boissons gazeuses, énergisantes ou contenant de la caféine sont INTERDITES.



Le Journal de Classe

Le journal de classe, en section primaire, est un outil essentiel de la vie scolaire de votre enfant, il est aussi un outil officiel à ne pas égarer.

Il est gratuit et est fourni en début d'année scolaire.

Le journal de classe doit être daté, consulté et signé **TOUS LES JOURS.**

La farde d'avis

La farde d'avis, en sections maternelle et primaire, est un outil essentiel de communication entre les parents et l'école.

- En section primaire, elle doit être consultée **TOUS LES JOURS,** au même titre que le journal de classe.
- En section maternelle, elle doit être consultée dès réception et rendue le lendemain.

Remise des bulletins

Les bulletins sont un indicateur du travail de votre enfant. Ils sont accompagnés d'un commentaire écrit des enseignants.

Les bulletins vous seront remis périodiquement pour signature :

- Bulletin 1 : jeudi 30 novembre 2023
- Bulletin 2 : jeudi 14 mars 2024
- Bulletin 3 : jeudi 13 juin 2024

Réunions des parents

L'école organise plusieurs réunions de parents pendant l'année scolaire,

EN SECTION MATERNELLE :

- | | |
|---|-------------------|
| - Réunion collective des parents : | 04 septembre 2023 |
| - 1 ^{ère} réunion individuelle des parents : | 23 janvier 2024 |
| - Seconde réunion individuelle des parents : | 13 juin 2024 |

EN SECTION PRIMAIRE :

- | | |
|---|------------------|
| - réunion collective des parents : | 31 août 2023 |
| - 1 ^{ère} réunion individuelle des parents : | 30 novembre 2023 |
| - 2 ^{ème} réunion individuelle des parents : | 14 mars 2024 |
| - 3 ^{ème} réunion individuelle des parents : | 13 juin 2024 |

Cours de natation

Le cours de natation est **obligatoire** pour les enfants depuis la 1^{ère} année primaire jusqu'à la 6^{ème} année primaire.

Chaque enfant de primaire bénéficie donc d'une séance de natation toutes les 2 semaines.

« Adopter une attitude de sécurité en milieu aquatique » est une compétence définie par le Décret Missions, qui doit être acquise au même titre que l'apprentissage de la lecture par exemple.

La non-participation au cours de natation ne peut être justifiée que par un **CERTIFICAT MEDICAL** ou éventuellement une circonstance exceptionnelle appréciée par la direction.

Equipement à prévoir dans un sac :

- 1 maillot (pas de bikini pour les filles)
- 1 bonnet de bain (note : le bonnet de bain « officiel » de l'école n'est pas obligatoire mais est néanmoins disponible au secrétariat pour la somme de 4 €)
- 1 serviette de bain

Chaque élément, ainsi que le sac, doivent être marqués au nom de l'enfant.

Premières séances de natation : **Judi 7 septembre 2023.**

La Psychomotricité

Depuis la classe d'accueil jusqu'en 3^{ème} maternelle, les enfants suivent deux séances de psychomotricité toutes les semaines.

Les enfants devront porter une tenue adaptée et pratique. Evitez donc les jupes et chaussures à lacets le jour de la psychomotricité.

L'éducation physique

En section primaire, les enfants suivent un cours d'éducation physique au sein de l'école (salle de gymnastique ou cour de récréation).

Un équipement de gymnastique est bien entendu nécessaire :

1. Un short bleu ou noir
2. Un T-shirt blanc ou T-shirt de l'école (non obligatoire mais disponible auprès du secrétariat pour la somme de 6€)
3. Une paire de sandales de gymnastique.

Chaque élément, ainsi que le sac, doivent être marqués au nom de l'enfant.

Le sac de gymnastique reste à l'école et est rendu à chaque veille de congé scolaire pour son entretien.

OBLIGATION SCOLAIRE

Dès la 3^{ème} maternelle, tous les enfants sont soumis à l'obligation scolaire.

L'obligation scolaire incombe aux parents ou à la personne investie de l'autorité parentale.

Dès lors :

- Les rendez-vous chez le médecin, le dentiste, la logopède, ... doivent **IMPERATIVEMENT** s'effectuer en dehors des heures de cours.
- Toutes les absences de 1 ou 2 jours, sans exception, doivent être justifiées par un motif écrit (cf le modèle remis dans la farde d'avis de votre enfant), signé par les parents (pas dans le journal de classe, pas de mail).
- Le justificatif doit être remis au titulaire de classe dès le retour de votre enfant à l'école.
- En cas d'absences de plus de 2 jours, **un certificat médical est OBLIGATOIRE**. Celui-ci doit être remis au titulaire de classe dès la reprise des cours.
- Tout retard doit également être justifié par écrit.

EN CAS D'ABSENCE(S)

ABSENCE D'UN OU DEUX JOUR(S) :

Un **justificatif écrit** doit être remis au titulaire de classe dès le retour de l'élève à l'école.

ABSENCE DE PLUS DE DEUX JOURS :

Un **Certificat Médical** doit être remis au titulaire de classe dès le retour de l'élève à l'école.

Inscriptions des frères et sœurs

2024-2025

L'inscription de la petite sœur ou du petit frère pour l'année 2024-2025 est possible prioritairement à partir du 04 septembre 2023. (Les enfants fréquentant le Prégardiennat de l'école accèdent également à ce groupe prioritaire).

Une priorité est laissée jusqu'au 29 septembre 2023 (GROUPE 1). Les demandes étant nombreuses, nous vous prions de prendre rendez-vous avec la direction.

Documents nécessaires :

1. La carte d'identité de l'enfant,
2. Les cartes d'identité des 2 parents,
3. Une composition de ménage récente (moins de 6 mois).

Le Comité des Parents

L'école se targue d'être soutenue par un comité des parents actif.

Celui-ci représente les parents, relaie leurs préoccupations et leurs avis auprès de la direction de l'école.

Le comité contribue à la réalisation de projets et à l'organisation d'événements au profit de l'école et des enfants.

C'est un lieu d'échange, de consultation et de réflexion, qui porte sur la vie quotidienne à l'école dans l'ensemble de ses dimensions. C'est aussi un lieu de construction de projets dans des domaines divers : éducation au respect de l'environnement, hygiène alimentaire, citoyenneté, activités sportives ou culturelles...

Les délégués de classe

Le délégué de classe est un lien entre les parents et l'équipe pédagogique sur la vie du groupe classe.

Il centralise des informations, entretient un contact avec les intervenants, participe aux événements de l'école et encourage vivement la collaboration des parents du groupe classe, génère beaucoup de dynamisme lors des festivités de l'école (fêtes, souper de classe, anniversaires des enfants, chaîne téléphonique pour les informations urgentes...)

Les délégués de classes sont conviés, sans obligation, aux réunions du Comité des Parents.

Les objets perdus

Chaque année, une centaine de vêtements restent à l'école !!!

Afin d'éviter cela, marquez les vêtements, les boîtes à tartines, les sacs de gymnastique etc... au nom de votre enfant.

Les vêtements « non-identifiés » et non réclamés seront donnés aux « Petits Riens » en fin d'année scolaire.

Tenue vestimentaire

L'école du Homborch n'impose aucun uniforme.

Par contre, il convient d'adapter justement et adéquatement la tenue vestimentaire de vos enfants aux activités :

- Les trainings, maillots de football et autres tenues sportives ne sont pas acceptés en temps scolaire. Seules exceptions : journée sportive et/ou classes de dépaysements
- Les vêtements troués ou déchirés ne sont pas admis.

DIVERS

- Il est interdit d'emporter des objets dangereux (couteaux, ...), de valeur (GSM, console de jeux, ...) ou de collection (cartes, ...)

Si toutefois, votre enfant doit, selon vous, avoir un GSM sur lui, nous rappelons que celui-ci doit être éteint et remis au secrétariat dès son entrée dans l'établissement.

L'école déclinera toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation.

- Il est interdit de faire du commerce à l'école.
- La gestion des conflits se fait uniquement par le personnel de l'école. Il n'est pas acceptable qu'un parent règle un problème d'enfant survenu au sein de l'école.
- Le projet d'établissement, le projet éducatif, le projet pédagogique et le règlement des études de l'enseignement communal ucclois sont disponibles sur le site internet de l'école (www.ecoleduhomborch.be)

ABONNEMENT STIB

Dans le but de faciliter et de promouvoir les déplacements de nos élèves à l'aide des transports en commun, nous vous transmettons ce courrier qui précise les démarches à entreprendre pour fournir un abonnement scolaire STIB à votre enfant, **dès l'âge de 6 ans**.

Certaines sorties scolaires à Bruxelles seront donc organisées avec un déplacement en transport en commun. Pour ce faire, il vous sera demandé que votre enfant soit en possession de son abonnement scolaire ce jour-là.

Info STIB :

Votre enfant est scolarisé dans la région Bruxelles-Capitale. Pendant son parcours scolaire, il sera certainement amené à se déplacer à Bruxelles pour une visite culturelle, sportive ou une autre activité.

Savez-vous que jusqu'à 12 ans, tous ses voyages sont gratuits, sur le réseau de la STIB ?

Cependant, pour bénéficier de cette gratuité, votre enfant doit être en possession d'un abonnement J, chargé sur une carte MOBIB.

A chaque voyage, il doit valider son abonnement sur les valideurs placés dans les véhicules ou aux entrées des stations de métro.

Pour faciliter ses transports dès aujourd'hui, pourquoi ne pas lui commander son abonnement J ?

Rendez-vous dans une de nos 6 BOOTIK réparties sur le réseau pour y acheter une carte MOBIB (5€) et y charger son abonnement J gratuit.

Vous ne devrez effectuer cette opération qu'une fois, son abonnement est en effet valable jusqu'à son 12^{ème} anniversaire.

N'oubliez pas de vous munir d'une photo d'identité de votre enfant ou de sa carte d'identité électronique.

Vous désirez commander l'abonnement de chez vous ? Rien de plus simple ! Connectez-vous sur MyBOOTIK, notre nouveau portail d'achat en ligne, www.stib.be. Il vous permettra de le commander en toute simplicité. Une fois la commande effectuée, l'abonnement de votre enfant, chargé sur sa MOBIB, vous sera envoyé par la poste endéans les 10 jours ouvrables.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter www.stib.be.

Notre Customer Care se tient également à votre disposition du lundi au vendredi de 7h à 19h et le samedi de 8h à 16h au numéro 070 23 20 00 (0,30 €/min).

Contacts utiles

Téléphone école : **02/605.21.60**

Direction petite section – M. Van Look Patrick : homborch.ps.direction@uccl.edu.brussels

Direction grande section – Mme Bolle Sophie : homborch.gs.direction@uccl.edu.brussels

Secrétaire – Mme Rubais Laetitia : homborch.secretariat@uccl.edu.brussels

